

CONTROVERSE

Questions sur un contrat « chaud »

1. Des garanties ? La ministre Marie-Dominique Simonet se prévaut de « conditions nouvelles et nombreuses, équitables et innovantes » pour justifier son accord à la vente d'une usine de munitions à la Tanzanie (lire ci-contre). Ce pays s'est engagé, assure-t-elle, à ne pas augmenter ni exporter la production. En cas de violation des engagements, la licence « sera suspendue ou retirée ». Si, à ce moment, la ligne de fabrication est déjà opérationnelle (ce serait le cas dans deux ans et demi), la sanction ne vaudrait rien, elle, que pour les pièces de rechange. Autre « innovation » : les munitions seront marquées pour permettre leur « traçabilité ». Toutefois, un marquage est « utile pour les armes, mais vide de sens pour les munitions », dénonce Ecolo. Tout juste pourra-t-on identifier la provenance des balles lors de l'autopsie.

2. Des risques ? Le feu vert de la Région wallonne s'appuie sur un rapport attribué à Eric David, juriste à l'ULB. Pourtant, « aucune évolution profonde ces deux derniers mois dans la région des Grands Lacs ne justifie ce changement de politique », note la Coördination nationale pour la paix et la démocratie (CNA PD). De son côté, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Grip), consultant de la Région en matière

de ventes d'armes, a attiré l'attention des autorités wallonnes sur la « corruption omniprésente » en Tanzanie, pays connu « pour des trafics d'armes alimentant les milieux criminels de pays voisins ». Les avertissements du Grip ont été suivis d'effet en janvier 2004, mais ignorés en janvier 2005.

3. Des pressions ? Les liens étroits entre le cabinet de la ministre wallonne des Relations extérieures et le monde socio-économique liégeois sont connus. Or des sources concordantes indiquent que Marie-Dominique Simonet a subi un lobbying politique et syndical intense dans ce dossier, qui n'aurait pourtant pas d'implications majeures en termes d'emplois en région liégeoise. Les pressions de certains huiles du PS sont pointées du doigt par des parlementaires wallons et d'autres spécialistes du dossier, qui rappellent que le ministre régional de l'Économie, Jean-Claude Marcour, fut l'avocat de George Forrest et membre du conseil d'administration du holding George Forrest International, bénéficiaire du juteux contrat tanzanien. ● O.Z.

Soumise à de multiples pressions, la ministre wallonne Marie-Dominique Simonet dit, lors d'une visite au Burundi fin novembre 2004, avoir accordé une licence d'exportation de matériel militaire à la Tanzanie.

FOCUS



Odeur de poudre chez Simonet

De Bruxelles à Namur, l'affaire de la vente d'une chaîne de production de munitions à la Tanzanie commence à faire des vagues. Au point de provoquer, en urgence, le 22 février, la convocation exceptionnelle et à huis clos de la commission des relations extérieures du Parlement wallon. Réunion explosive... En cause: la décision controversée de délivrer une licence d'exportation à New Lachaussee (Herstal), une firme d'armement du groupe de George Forrest, homme d'affaires influent, cité dans plusieurs enquêtes de l'ONU sur le pillage du Congo. Marie-Dominique Simonet, la ministre wallonne des Relations extérieures (CDH), a donné son feu vert à la licence dès le 6 janvier dernier. En toute discrétion, l'usine doit être construite à Mwanza, non loin de camps de ré-

fugiés hutu et des frontières burundaise, rwandaise et congolaise, zone où les armes légères ont déjà fait de très nombreuses victimes. La décision, finalement confirmée le 17 février, a surpris plusieurs experts du dossier (lire ci-contre) et Indigné Ecolo, qui parle d'un acte « totalement irresponsable ». Pour le député vert Bernard Wiesphael, « autoriser de telles ventes de matériel militaire au cœur de l'immense pourriture des

Grands Lacs contrevient à au moins deux critères des législations belge et européenne: celui de la stabilité de la région et celui du risque de détournement ou de réexportation ». Au MR, même stupeur chez le député Richard Miller...

Si le choix de la ministre liégeoise suscite le trouble, c'est aussi parce qu'il marque un étonnant changement de cap. En février 2004, Jean-Claude Van Cauwenbergh (PS) alors en charge des re-

lations internationales, avait refusé cette licence. « Une réponse positive comporte un risque d'accroissement de la prolifération d'armes légères et, donc, de perturbation du processus de paix encore fragile dans cette région du monde », justifiait alors le ministre-président. Pourtant, dès l'été suivant, une nouvelle demande de licence était introduite. Et, selon nos sources, juste avant le Noël 2004, une réunion consacrée à ce dossier s'est tenue au CDH, en présence de Joëlle Millquet. En dépit des pressions de responsables liégeois, la présidente du parti se serait montrée réticente à l'octroi du feu vert. Une quinzaine de jours plus tard, alors que Millquet séjournerait au Maroc, Simonet accordait la licence. Une manœuvre qui provoque aujourd'hui des remous au sein du parti, où certains nous confient qu'ils souhaiteraient exprimer ouvertement leur complet désaccord. Mais, pour l'heure, le « silence radio » semble être de mise, au CDH comme au PS, où Van Cauwenbergh s'est contenté de rappeler qu'en matière de ventes d'armes Marie-Dominique Simonet « décide seule ». ● Olivier Rogez

Malgré les avertissements d'experts et les réticences de Joëlle Millquet, la ministre wallonne Marie-Dominique Simonet (CDH) a donné son feu vert à la vente d'une usine de munitions à la Tanzanie. Grincements en coulisse...

